

Budget 2017

Vote du budget primitif



Conformément aux dispositions des articles L 2312-1 à L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de Saint-Brice-Courcelles a adopté à l'unanimité le Budget Primitif de la commune pour l'année 2017 lors de sa séance du 28 mars 2017. La séance du Conseil Municipal avait été précédée de deux autres réunions dédiées à l'analyse de ce budget :

- Un échange préalable dans le cadre de l'élaboration du budget, avait eu lieu le 7 mars 2017. Il a permis d'informer les élus municipaux sur le résultat de l'année 2016 et d'échanger avec eux sur les orientations à donner au budget 2017 du point de vue des recettes et des dépenses prévisionnelles.
- Une commission plénière a eu lieu le 17 mars 2017 au cours de laquelle a été présenté aux élus le détail des recettes et des dépenses prévues pour l'année 2017.

La clôture de l'exercice comptable de 2016

Le vote du budget 2017 a été précédé de l'approbation du compte de gestion transmis par la trésorerie municipale et du vote du compte administratif pour l'année 2016. Les dépenses et les recettes réelles de 2016 ont donc pu être constatées avant le vote du budget. Le total des dépenses de fonctionnement constatées pour l'exercice 2016 représentaient 82% des estimations du budget 2016. Les recettes de fonctionnement constatées représentaient quant à elles 104% des recettes prévisionnelles.

Le résultat cumulé de l'exercice 2016 a donc pu être directement affecté dans le cadre de la définition du budget 2017 de

la manière suivante :

- affectation en réserves du montant nécessaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2016 (reste à réaliser et déficit d'investissement de 2016), soit 871 968,01 € ;
- report de l'excédent, en recettes de fonctionnement pour un montant de 6 068 573,68 €.

Ces montants intégrés dans les recettes du budget de fonctionnement et d'investissement 2017 assurent l'autofinancement d'une partie des dépenses d'investissement prévues en 2017.

Le budget 2017 : La section de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement pour 2017

Une baisse des recettes de fonctionnement de plus de 5,7%

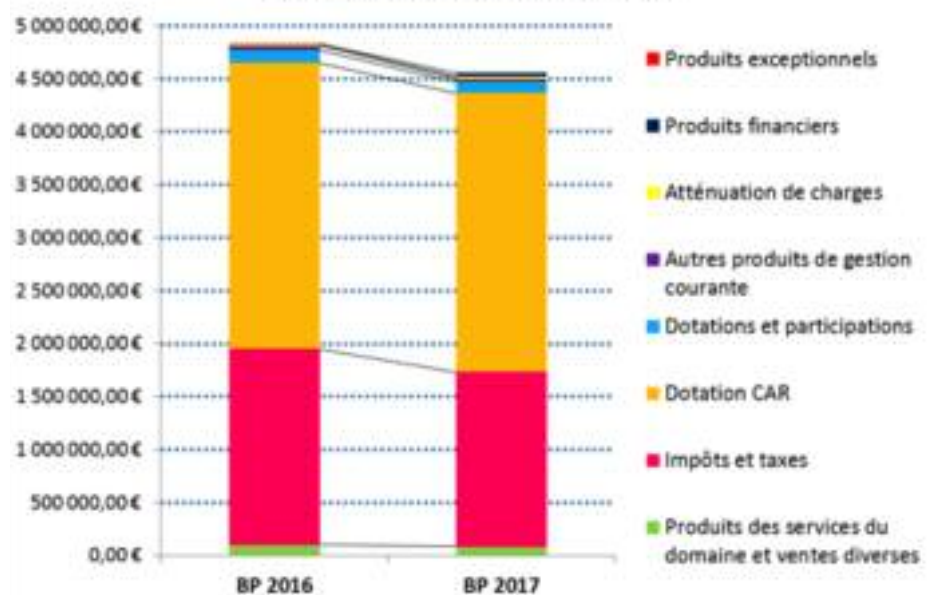
Les recettes réelles prévisionnelles de la commune pour l'exercice 2017 s'établissent à 4 557 901 € contre 4 832 696 € au budget primitif 2016, ce qui représente une baisse de recettes de 5,7%.

Les recettes prévisionnelles se répartissent comme sur le graphique ci-contre.

Une baisse liée à la diminution des recettes fiscales

La constitution au 1er janvier 2017 du Grand Reims amène des modifications en matière de fiscalité pour les communes membres. Le principe néanmoins retenu dans le cadre de la fusion pour la constitution du Grand Reims est la neutralité fiscale et financière sur l'ensemble du nouveau périmètre intercommunal. Il s'agissait alors de répercuter les variations des nouveaux taux intercommunaux pour la taxe d'habitation, de foncier bâti, non bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sur les taux communaux, afin d'assurer pour nos contribuables, une neutralité fiscale.

Recettes de fonctionnement



Depuis 2003 la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition et en 2017 elle les baisse !

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	13,49%	11,82%
Taxe sur le foncier bâti	17,84%	16,39%
Taxe sur le foncier non bâti	34,27%	27,65%

L'application de ces nouveaux taux aux bases d'imposition notifiées pour 2017, amène pour la commune une baisse de produits de 145 214 €. Cette baisse sera néanmoins compensée par la communauté urbaine, via l'attribution d'une dotation de compensation dite de neutralisation fiscale mais qui, elle, sera figée dans le temps.

Budget

Une attribution de compensation de la communauté urbaine recalculée

Outre cette évolution de dotation pour neutralisation fiscale, l'attribution de compensation du Grand Reims évolue par rapport à celle de Reims Métropole, pour prendre en compte le transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine à compter du 1er janvier 2017. Les dépenses correspondant à l'exercice de cette compétence par la commune ont été évaluées tant en fonctionnement qu'en investissement et soustraites de l'attribution de compensation que la communauté d'agglomération versait à la commune ces dernières années. Au bout de ce calcul, l'attribution de compensation que la commune doit percevoir du Grand Reims s'établit maintenant à 2 321 662 €.

Une nouvelle baisse de la DGF, qui sera malheureusement plus importante que prévue

Une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement

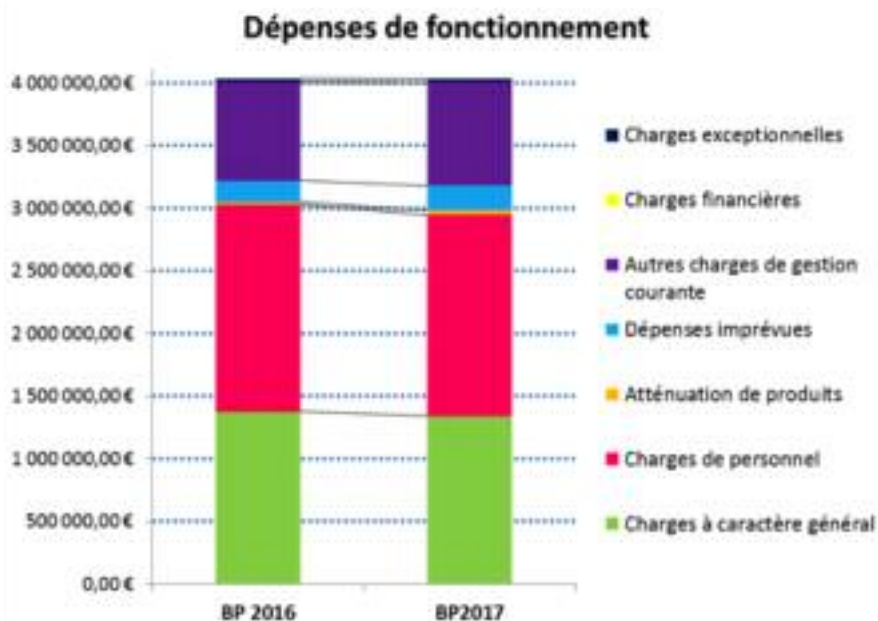
(DGF) pour 2017 était également à prévoir, dans le cadre de la contribution des communes au redressement des finances publiques. Cette baisse de 50% du montant perçu en 2016 a été estimée au moment du vote du budget et le montant prévisionnel de la DGF a ainsi été inscrit à 47 000 € pour 2017. Depuis, le montant qui sera versé à la commune lui a été notifié, il ne s'élèvera qu'à 29 515 €, soit 68% de moins que celui perçu en 2016. Il est regrettable de voir baisser rapidement cette dotation versée par l'Etat alors que dans le même temps les charges qui nous sont déléguées par l'Etat augmentent tout aussi rapidement. Le portage par la commune de la réalisation des cartes d'identité en est un exemple flagrant.

À ces recettes annuelles s'ajoute le résultat reporté de l'année 2016, pour 6 068 572 €, soit un total de recettes de fonctionnement établi à 10 707 019 €, ce qui permet de supporter les dépenses de fonctionnement et de financer, une nouvelle fois sans recourir à l'emprunt, les dépenses d'investissement de l'année 2017.

Les dépenses de fonctionnement pour 2017

Des dépenses de fonctionnement qui restent stables

Les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre, s'établissent à 4 034 655 € en 2017, elles restent stables par rapport à celles inscrites au BP 2016.



Différentes évolutions dans les charges qui aboutissent à une stabilité globale

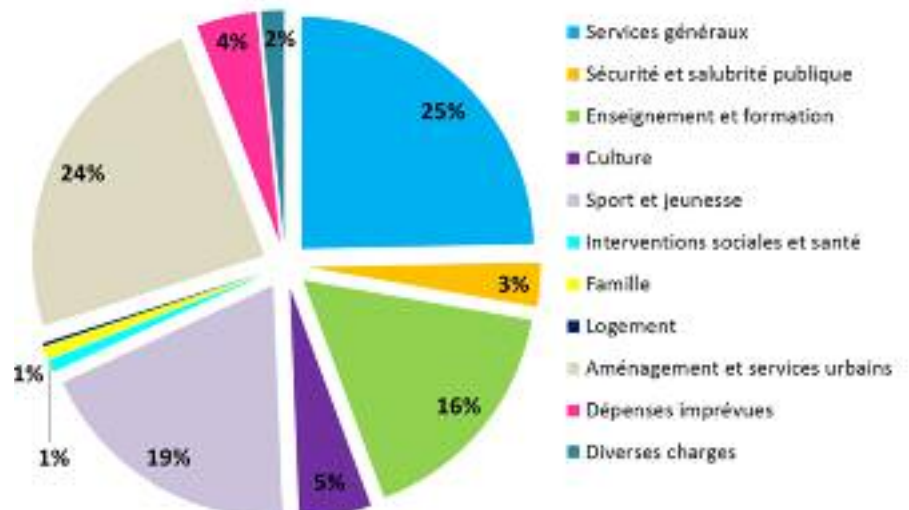
Des baisses de charges ont été opérées sur les dépenses à caractère général, principalement liées au transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine et à la reprise par le centre social des activités d'accueil de loisir de l'été des 3-11 ans. Les charges de personnel ont également été baissées de 2,6% pour prendre en compte le transfert de cette activité saisonnière.

En revanche, le poste « autres charges de gestion courante » augmente de 4,6% puisque ce transfert s'accompagne d'une hausse de la subvention de fonctionnement alloué au centre social.

La répartition par domaine de compétence

Les dépenses de fonctionnement, hors virement à la section d'investissement et hors dotation aux amortissements se répartissent selon différents domaines de compétence, comme présenté sur le graphique ci-contre.

Les principales dépenses concernent les services généraux, l'enseignement, le sport et la jeunesse ainsi que les aménagements et services urbains.



Budget

Zoom sur l'enseignement et la formation



- Enseignement - formation - services communs : bourses et prix, subvention caisse des écoles
- Ecole maternelle : charges de personnel, entretien et charges de fonctionnement des bâtiments
- Ecole élémentaire : charges de personnel, entretien et charges de fonctionnement des bâtiments
- Services annexe de l'enseignement : contrat de restauration scolaire, coupons juniors, subvention de fonctionnement aux associations

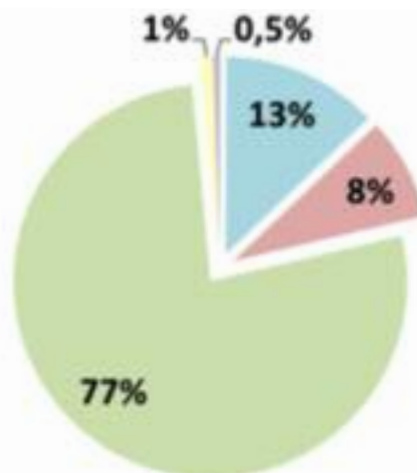
Ce domaine représente en fonctionnement près de 664 000 euros dont les dépenses sont réparties en 4 sous-domaines (services communs, école maternelle, école élémentaire, services annexes), tels que représentés ci-contre.

Les dépenses concernent les charges de fonctionnement des bâtiments dédiés à l'enseignement et la restauration scolaire (297 000 €) et les charges de personnel pour les

ATSEM des écoles maternelles et le personnel d'entretien des locaux de l'école élémentaire et du restaurant scolaire (213 000 €). Elles comprennent également la subvention de la commune à la caisse des écoles (50 055,00 €) ainsi que les subventions des autres associations en lien avec la vie sociale de la commune (60 000 €). On notera la diminution importante de la subvention à la caisse des écoles suite à la décision de l'école élémentaire de ne pas organiser de départ en classe de neige pour les CM2 sur cette année 2017. Il s'agissait d'une des principales dépenses de la caisse des écoles depuis près de 45 ans. Toutefois, les crédits nécessaires seraient réouverts si la classe de neige pouvait à nouveau avoir lieu.

Zoom sur le sport et la jeunesse

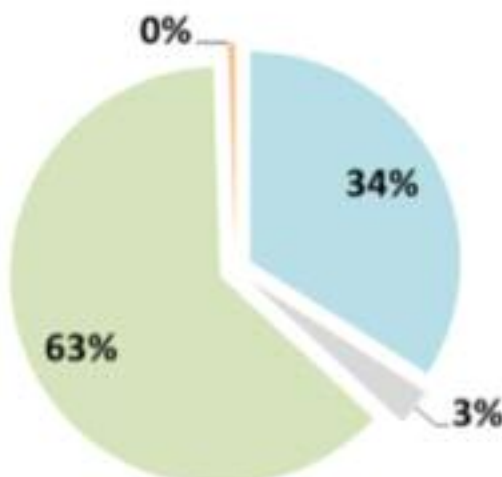
Les dépenses de ce champ de compétence s'élèvent à plus de 750 000 euros. 77% d'entre elles concernent le centre social (provision pour les subventions communales et dépenses d'entretien et de maintenance du bâtiment) et les autres bâtiments dédiés aux associations de loisirs. Le reste des dépenses concernent le fonctionnement du gymnase et du stade.



- Gymnase : entretien et maintenance des locaux, charges de fonctionnement
- Stades : entretien des terrains, charges de fonctionnement, entretien et maintenance des bâtiments
- Foyer pour tous (centre de loisirs et autres bâtiments de loisirs) : subvention de fonctionnement au FPTCSEC, entretien et maintenance des bâtiments, charges de fonctionnement
- Accueil de loisir Été : charges de personnel, restauration, fourniture, animation
- Séjours familiaux

Zoom sur l'aménagement et les services urbains

Les dépenses de ce domaine s'élèvent à 930 000 euros environ et concernent essentiellement les charges de personnel des services techniques de la commune (613 000 euros), ainsi que les dépenses nécessaires à l'entretien des espaces publics de la commune (propreté, contrats d'entretien, fournitures...). On notera une baisse de 4% de ces dépenses, pour prendre en compte le transfert de la compétence voirie au Grand Reims. Néanmoins la propreté des voiries ainsi que le déneigement hivernal restent des prérogatives de la commune et ont donc été maintenus dans la prévision des dépenses pour 2017.



- Services urbains : charges de personnel
- Voirie et équipements annexes
- Espaces verts urbains : charges de personnel, contrats d'entretien des espaces verts, fournitures des espaces verts
- Développement durable

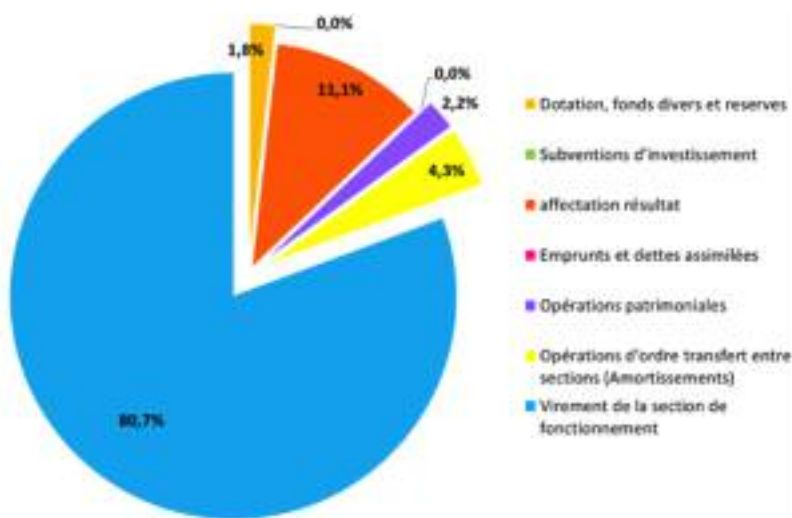
Budget

Le budget 2017 : La section d'investissement

Les principales recettes d'investissement pour 2017

Un autofinancement suffisant permettant de ne pas recourir à l'emprunt

Les recettes et dépenses de fonctionnement ainsi estimées permettent de dégager un autofinancement annuel de 478 758 euros, auquel s'ajoute le report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 (6 068 572,00 euros). Cet autofinancement total permet de financer des investissements programmés par la commune. La commune finance ainsi ses opérations d'investissement sans recourir à l'emprunt. On notera toutefois une forte baisse de cet autofinancement, lié essentiellement à la baisse des recettes fiscales et de l'attribution de compensation du Grand Reims. Mais il convient de préciser que les dépenses d'investissement dédiées aux voiries seront désormais supportées par la communauté urbaine.

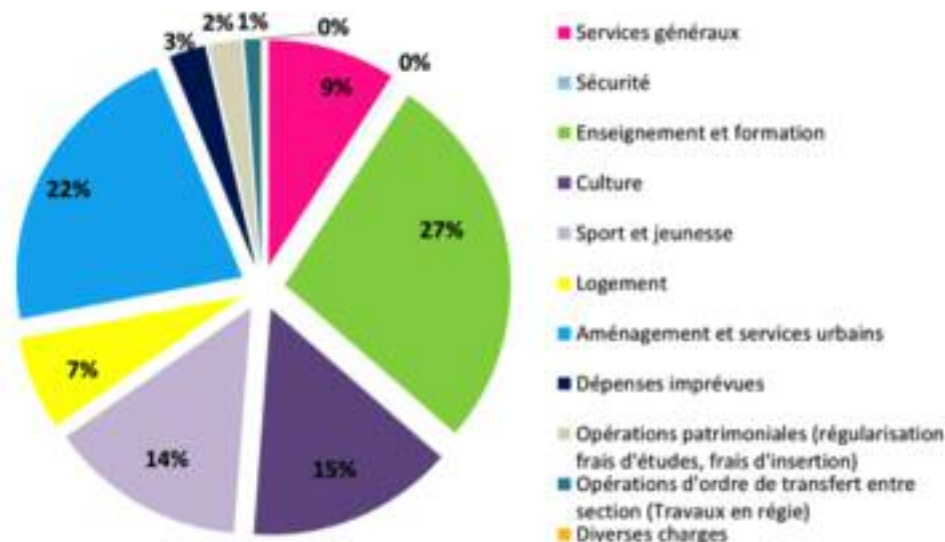


Moins de 2% de recettes externes pour l'investissement

Les autres recettes d'investissement sont relativement faibles, estimées à 140 000 € environ. Elles comprennent essentiellement le fonds de compensation de la TVA et la subvention de 900 € du Conseil Départemental pour la réalisation de la tour à hirondelles qui nous a été déjà notifiée.

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2017

La section d'investissement s'équilibre à 7 961 927,00 euros, y compris les restes à réaliser de l'année 2016 (533 951,47 euros) et les opérations patrimoniales et d'ordre de transfert entre section (amortissement des immobilisations et travaux en régie).



La répartition par domaine de compétence

Les dépenses d'investissement prévues au budget 2017 (hors restes à réaliser) se répartissent selon différents champs de compétence, tels que présentés sur le graphique ci-contre. Les principales interventions de la commune au titre des investissements concernent l'enseignement et la formation pour 1 932 000 euros inscrits en 2017, la culture et le sport pour environ 1 050 000 et 1 000 000 euros inscrits et l'aménagement pour 1 550 000 euros.

Zoom sur l'enseignement et la formation

On distingue dans ce domaine les investissements relatifs aux écoles maternelle, élémentaire et aux services annexes de l'enseignement.

L'école maternelle

Plus de 1,7 millions d'euros sont prévus pour réaménager l'école maternelle, reprendre l'intégralité de la toiture et relier les deux bâtiments existants. Ce projet s'articule avec celui de la bibliothèque et les premiers travaux devraient débuter d'ici la fin d'année 2017.

L'école élémentaire

Pour l'école élémentaire, ce sont 190 000 euros qui ont été provisionnés, pour la réalisation de travaux de rénovation à l'intérieur des bâtiments et pour des études sur la réhabilitation éventuelle de la toiture. Une enveloppe a également été réservée pour l'achat d'équipements numériques, en prévision de la bonne poursuite du projet de l'école élémentaire avec des enseignants référents volontaires pour porter durablement ce projet.

Budget

Les services annexes

S'agissant des services annexes, une provision a été réservée pour une étude sur la rénovation et l'extension du restaurant scolaire.

Zoom sur la culture

Les dépenses inscrites dans ce domaine concernent essentiellement l'aménagement de la nouvelle bibliothèque au sein des bâtiments de l'actuelle école maternelle. Près d'1 040 000 euros ont été réservés pour l'aménagement de ce nouvel équipement, en cours de conception, avec l'association du personnel et des bénévoles de la bibliothèque municipale.

Zoom sur l'aménagement et les services urbains

Ce poste de dépenses concerne des travaux d'aménagement pour 220 000 euros environ : aménagement du chemin des viviers et du chemin du temple au niveau du futur centre équestre, à proximité de la station d'épuration, balisage des sentes piétonnes sur la commune. Il concerne également la finalisation des plantations le long de la piste cyclable créée sur l'ancienne voie ferrée reliant l'avenue des chènevières à l'espace canal ainsi que l'achat d'illuminations de Noël pour remplacement de motifs défectueux. Ce secteur intègre éga-

lement les investissements pour les espaces verts urbains pour 293 000 euros : achat d'outillage, achat de mobilier urbain, travaux de réhabilitation du bassin des bords de Vesle et création de jeux d'eau, réalisation de plantations et d'aménagements paysagers sur différents sites de la commune, installation d'un nouveau toboggan dans le parc du Mont Hermé. Le reste de l'enveloppe comprend notamment une provision pour des acquisitions foncières sur le territoire de la commune.

Zoom sur le domaine du sport et de la jeunesse

Une enveloppe d'environ 1 000 000 d'euros d'investissement est consacrée au domaine du sport et de la jeunesse. Au niveau des équipements sportifs existant, cette enveloppe concerne des travaux d'extension du complexe sportif avec la création d'une nouvelle salle dédiée aux activités de danse, des provisions pour des travaux de toiture au gymnase, et des travaux au niveau du stade de football pour la création d'un puits permettant l'arrosage des terrains à moindre coût. Enfin, des dépenses d'investissement d'un montant de 400 000 euros sont de nouveau inscrites en 2017 pour l'aménagement sur les bords de Vesle d'un équipement de type city stade, pour la création d'un abri sur le boulodrome et pour la réfection de l'étanchéité d'une terrasse en toiture au CLAE.

Les subventions attribuées

Organisme subventionné	Subventions octroyées en euros	Organisme subventionné	Subventions octroyées en euros
Athlétisme	950	Les Flâneries	3 000
Basketball	4 113	CASPEM	8 535
Football	9 400	Ste horticole Reims	250
Judo	2 500	Conseil des jeunes	400
Pétanque	1 200	Saint Brice Harmony	1 005
Volley Ball	273	Plein Feux	10 000
Twirling-bâton	900	Le MARS	300
Club féminin	300	TRAC (Jongle)	2 000
Croq'notes	774	UNAFAM	150
Toujours verts	542	Aradopa	323
Ecole de musique	66 000	FPTCSEC	407 170
Prévention routière	80	Nova Villa	4 000

Pour les associations sportives, la méthodologie mise en place depuis 2012 pour l'attribution de la subvention de fonctionnement a été poursuivie en 2017. La demande de subvention de l'ASSBC Handball fera néanmoins l'objet d'un examen spécifique, avec la nécessaire élaboration d'une convention de financement entre la commune et l'association. Un tiers de l'enveloppe globale de subvention dédiée aux associations sportives (hors handball) pour 2017 est ainsi réparti entre elles, en fonction de critères objectifs, liés à l'activité de chaque association et plus particulièrement : au nombre et à la sociologie des adhérents, à la communication de l'association via l'Info municipal, à l'importance du bénévolat, à l'indépendance des recettes de l'association vis-à-vis de la commune et à la participation à des actions communales d'intérêt public.